

## Préparer les programmes européens

Par Michel GAUTHIER (\*)

L'initiative de la Communauté Européenne d'inscrire – en 1987, pour la première fois – dans son programme cadre quinquennal de Recherche et de Développement une ligne budgétaire exclusivement dédiée aux Sciences et aux Technologies Marines s'est concrétisée par la parution au *Journal Officiel des Communautés Européennes* du 23 mars 1989 (série n° 75) d'un appel à propositions d'actions en coopération dans les principaux domaines :

- des Sciences Marines Fondamentales et Appliquées;
- des Sciences et de l'Ingénierie des zones côtières;
- des Technologies Marines (dont notamment celles de la mesure et du contrôle de l'environnement).

Cette initiative a été évidemment reçue avec satisfaction par la communauté professionnelle concernée par l'Exploitation et la Gestion du Milieu Marin, mais il est prévisible que la modestie du budget du Programme MAST (50 millions d'écus) imposera à la Commission des choix difficiles et ne permettra pas de répondre favorablement à toutes les demandes de soutien financier qui ne manqueront pas de s'exprimer à l'occasion de ce premier appel d'offres.

Il y aura des déçus de ce premier Programme MAST et on entendra quelques voix s'élever pour dénoncer les procédures de choix et de mise en œuvre des programmes communautaires, la lourdeur des Institutions et l'incompétence de la Technocratie Européenne. Il faut opposer à cela le constat indéniable du fonctionnement démocratique de la machine communautaire et en tirer les conclusions pratiques; pour commencer, il faut admettre que les décisions concernant les priorités et la mise en œuvre de la programmation sont évidemment fortement influencées par les informations, suggestions, voire les pressions qui proviennent des différents acteurs, ceux-ci interviennent dans le processus et parmi eux en font partie bien sûr les structures étatique des états membres (les ministères de la Recherche en particulier). En fait le système communautaire reste très démocratiquement ouvert à l'introduction de propositions d'actions nouvelles et à certains aménagements des procédures pour leur exécution. Les portes sont nombreuses pour faire passer les messages; elles sont ouvertes – plus ou moins grandes – aux particuliers, aux industriels, et autres organismes divers : associations et collectivités locales, etc. Il faut donc se convaincre que les décisions d'orientations et de budgétisation des programmes communautaires sont l'affaire de tous.

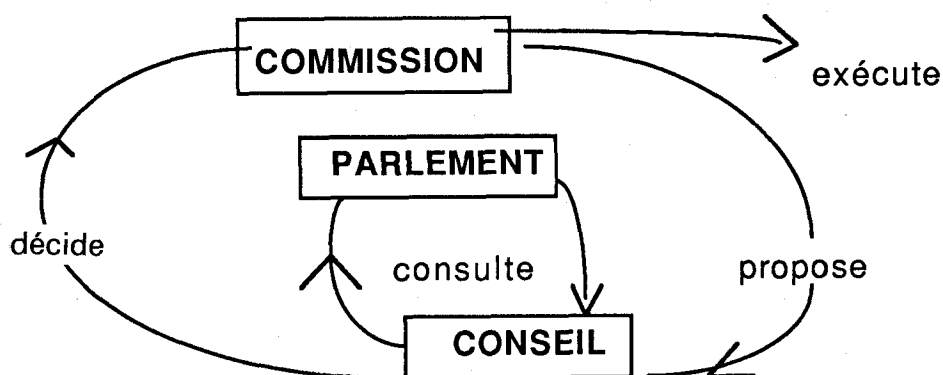
J'énoncerai donc un premier principe ainsi :

- *si les programmes communautaires ne sont pas taillés à notre mesure, c'est d'abord parce que nous n'aurons pas fait les efforts nécessaires pour informer les Institutions de nos souhaits en termes d'objectifs et de priorités et que nous n'aurons pas su les convaincre de leur importance.*

J'ai dit que les portes étaient nombreuses pour faire entrer des informations et faire monter la pression sur les thèmes et les actions que nous souhaitons soutenir ou introduire. Il faut aussi répéter que les procédures et les circuits décisionnels sont lourds et rigides. Ainsi, selon la spirale de décision suivante :

- seule la Commission a l'initiative de proposer,
- seul le Conseil a le pouvoir de décision, mais il ne peut décider en général sans l'avis du Parlement.

(\*) IFREMER, Paris.



Toutes les propositions, avis et décisions s'élaborent avec les apports de nombreux groupes de travail, conseils et autres comités (dont l'IRDAC et le CREST dans les affaires « Recherche... ») consultatifs.

Pour faire aboutir favorablement une proposition communautaire, il faut convaincre beaucoup de monde et motiver des promoteurs extérieurs pour nos idées et cela, dans tous les réseaux d'influence et de décision, notamment dans les quatre branches :

- la branche nationale, c'est-à-dire les ministères de tutelle et les représentants nationaux dans les structures et Comités communautaires divers et variés...
- la branche parlementaire c'est-à-dire les Commissions spécialisées du Parlement européen;
- la branche exécutive de la Commission de Bruxelles, c'est-à-dire les Commissaires et les fonctionnaires européens;
- enfin, la branche de ce que j'appellerai les « secteurs professionnels transnationaux »...

En conséquence, le second principe que je souhaite faire admettre sera :

- *il ne suffit pas d'être convaincu que nos propositions sont les meilleures, encore faut-il aussi en convaincre les autres intervenants et se concilier leurs appuis.*

L'application de ce principe est bien sûr ajustable selon l'ampleur et la nature des propositions mais son incontournable corollaire est :

- *la durée minimale de tout processus de gestation d'une décision communautaire est d'au moins 6 mois.*

Pour toutes ces raisons, la « machine » communautaire à la réputation d'être pesante et complexe mais à vrai dire, elle n'est pas 12 fois plus lourde que nos « machines » administratives nationales et elle présente certains avantages, notamment :

- on est assuré que les décisions sont prises en tenant compte de nombreux avis;
- qu'il est relativement aussi difficile d'arrêter la machine communautaire que de la lancer.

Ceci et cela pouvant être les gages d'une certaine continuité favorable à la réalisation d'objectifs à moyen et long termes et d'une maturité certaine des choix et des priorités.

Les raisons pour lesquelles il faut nous motiver sur ces activités communautaires sont multiples, mais je n'évoquerai que la plus triviale : le plancher des dépenses totales de Recherches Communautaires devrait être doublé dans les 4 années à venir et, pour continuer dans l'actualité du programme MAST, la part de ces dépenses qui sera consacrée au thème « valorisation des ressources marines » dépend beaucoup de la capacité des secteurs professionnels intéressés à démontrer que les enjeux économiques et politiques sont essentiels pour la Communauté Européenne. Le dernier principe énoncé sera donc :

- *doubler, tripler, voire quintupler le montant des lignes budgétaires consacrées à la mer est envisageable entre 1989 et 1992. Cela dépend en partie de notre action, de notre organisation et de notre dynamisme.*